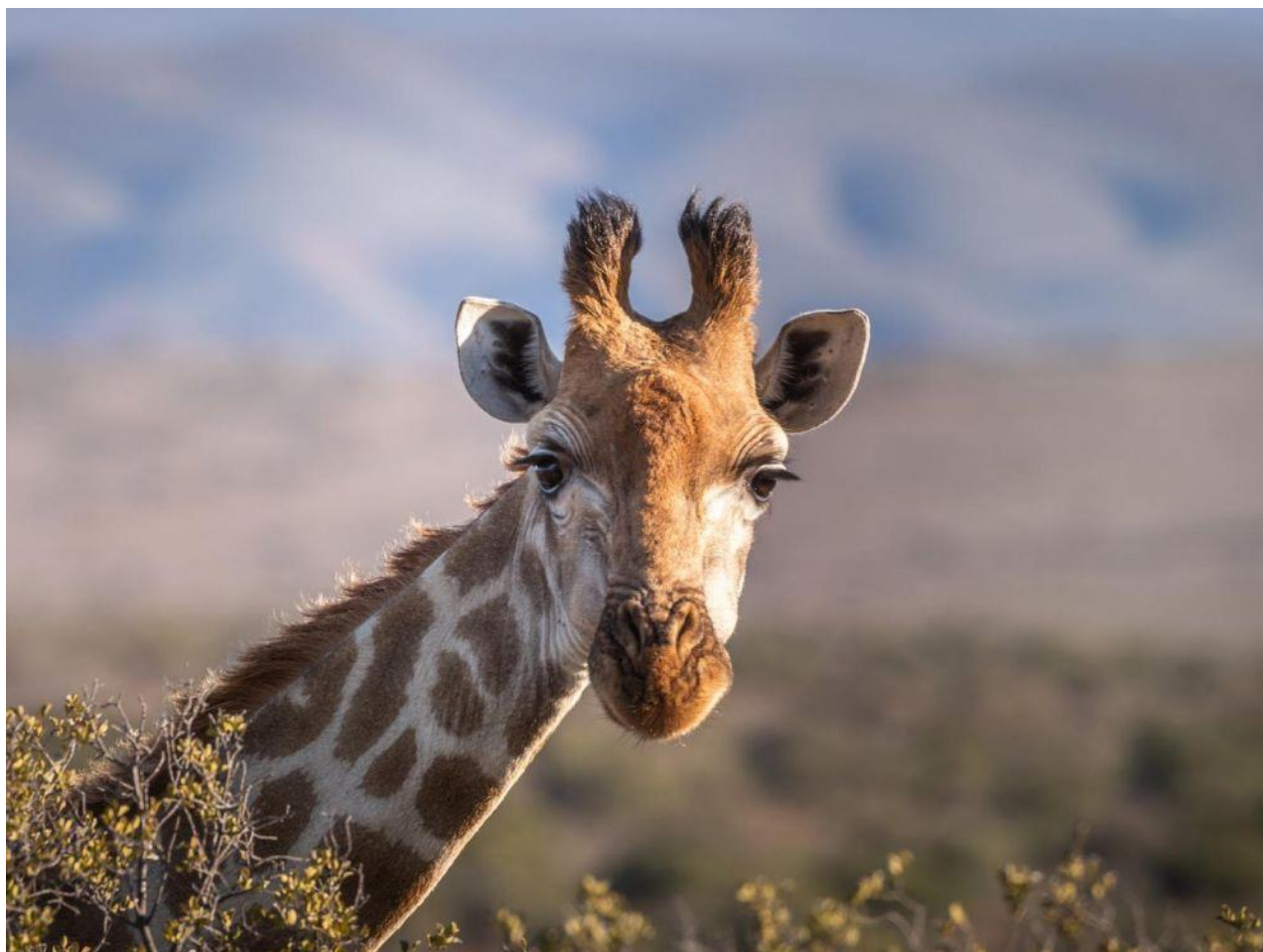


La CITES vote en faveur de la protection des girafes

Par Sciences et Avenir avec AFP le [22.08.2019 à 18h09](#)

Les membres de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ont finalement voté en faveur de la régulation du commerce de "morceaux" de girafes tels que les sabots ou la peau.



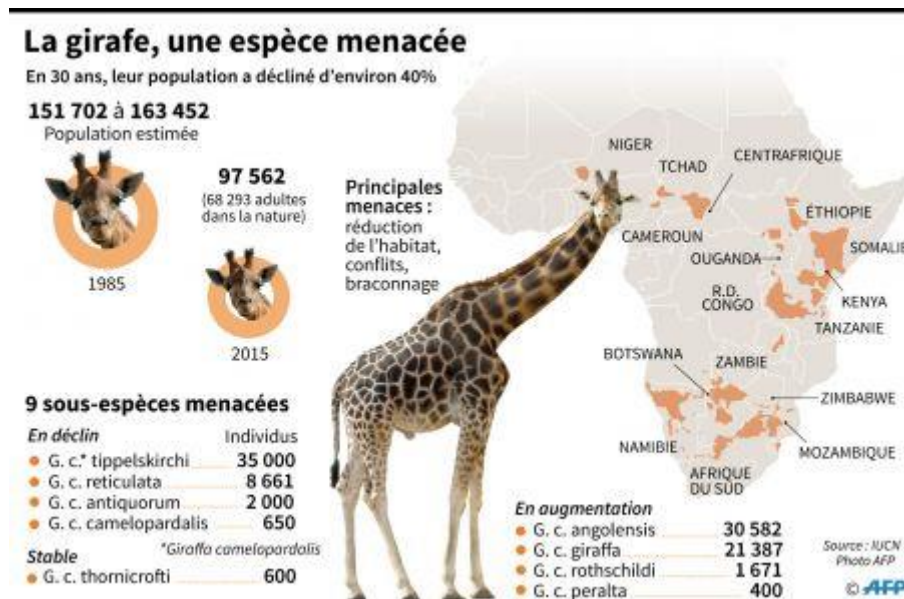
La CITES veut mieux protéger les girafes.

© Pixabay / AndreasGoellner

Une centaine de pays ont voté le 22 août 2019 à Genève, en Suisse, en faveur de la régulation du commerce international des [girafes](#), afin de protéger ce grand mammifère menacé d'une "*extinction silencieuse*", selon les spécialistes.

106 voix contre 21 et 7 abstentions pour la protection des girafes

Les délégués à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont ainsi reconnu pour la première fois que le commerce de peau, de cornes, de sabots et d'os de girafes notamment constituait une menace pour la survie de l'espèce. La décision a été adoptée en commission par 106 voix contre 21 et 7 abstentions. Elle devra encore être confirmée en séance plénière d'ici le 28 août, date de la clôture de la Cites qui a début le 17 août.



© Jean-Michel CORNU, Aude GENET / AFP

Certains pays africains vexés

La population des girafes d'Afrique a décliné de quelque 40% au cours des trois dernières décennies et compte aujourd'hui moins de 100.000 animaux, selon les derniers chiffres fournis par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Et pourtant, le vote, qui permet d'inscrire les girafes à l'Annexe II de la CITES afin de tracer et réguler leur commerce international, a donné lieu à un vif débat entre pays africains. La proposition émanait d'un groupe de pays de l'ouest, du centre et de l'est de l'Afrique où la population des girafes a été particulièrement décimée. Le délégué du Tchad a notamment relevé que *"le commerce frontalier illégal représente une menace importante pour la survie des girafes"*. Ils ont dû affronter la ferme résistance de pays d'Afrique australe où ce grand mammifère est mieux protégé et évolue dans un meilleur environnement. L'Afrique du Sud, le Botswana et la Tanzanie en particulier ont affirmé qu'il y avait peu de preuve que le commerce international soit la cause du déclin des girafes. Et ils ont estimé injuste d'imposer une régulation internationale à des pays qui s'efforcent de protéger leurs girafes. *"Une telle décision revient à ne pas reconnaître nos efforts pour la conservation"*, a déclaré le délégué tanzanien. Le Secrétariat de la CITES pense également que le déclin des girafes est davantage dû à la perte de leur habitat en raison des activités humaines plutôt qu'au commerce.

